

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 13 octobre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés :

Absent : Olivier CHAMBE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Vincent LABOURIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

**2021-50/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION
AVEC LA MJC EVEUX FLEURIEUX POUR LE PERISCOLAIRE**

Rapporteur : Mme BOUCHET

VU le projet de convention,

Considérant la nécessité d'avoir un taux d'encadrement des enfants suffisant dans le cadre du temps périscolaire,

Afin de compléter ses équipes et mettre en œuvre une partie du Contrat Enfance Jeunesse, la mairie fait appel à la MJC Eveux Fleurieux pour la prise en charge pédagogique des activités sur le temps périscolaire. Cette intervention comprend le directeur et 3 animateurs sur le temps méridien et deux animateurs une heure durant la garderie du soir.

La contrepartie financière pour la commune s'élève à 12 383.47 € pour l'année scolaire 2021-

2022.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention périscolaire 2021-2022 avec la MJC Eveux Fleurieux,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,


Pb Diogène BATAÏLLA

Elvine 